

## Compte-rendu du café-quartier ZONE 2 Chemin Vert

19 novembre 2014 – 10h00

**Etaient présents : une vingtaine de riverains ainsi que des élus : Pascal Hervé, Maire, Anne Le Couriaud, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Sophie Briand, Nelly Guingo, Erwan Dugor, André Le Traon, Catherine Joubaud, Marie-Anne Tournoux, Matthieu Morange, Fabienne Jan, Patrick Nicolas, Valérie Parion.**

⇒ Présentation de chaque élu.

⇒ Pascal Hervé souligne l'intérêt de ces réunions, des échanges, des questions et réponses en direct.

Question d'un riverain : priorités à droite qui donnent sur le boulevard Aristide Briand très peu respectées par les automobilistes d'où risque d'accidents accentué. Faut-il mettre un Stop ?

Pascal Hervé : le sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal du 18/11/2014 avec l'aménageur Nexity : il s'agit de bien identifier les priorités à droite et signaler la sortie/priorité des petits îlots :

- ° en les signalant à chaque priorité ?
- ° grands panneaux aux 2 entrées du boulevard ?
- ° besoin d'harmoniser les règles sur tout le boulevard ?

Pascal Hervé précise que lors du projet de la ZAC (2005), 2 choix ont été soumis au conseil municipal : voie de contournement ou voie structurante. Le choix retenu a été le boulevard structurant qui sert pour une circulation de transit et pour desservir les riverains et qui est bien indiqué sur le plan général.

Riverain : Malheureusement, reste la vitesse excessive de certains véhicules, les bus, les camions qui circulent.

Riverain pose la question sur les « aires de jeux »

Réponse : une zone « aire de jeux » était mentionnée sur les plans de la ZAC mais elle n'est pas installée. Ce point est en cours de négociation avec l'aménageur Nexity qui considère que son engagement se limite à l'installation du terrain, à charge pour la municipalité de financer l'achat et la pose des jeux. Les négociations sont en cours avec l'aménageur et la municipalité. Il y a actuellement 3 autres aires de jeux à Lailly qui sont indiquées sur le site internet de la commune. Il est cependant nécessaire de mieux les signaler. **La zone a été nettoyée et déboisée, ce n'est pas compatible avec une aire de jeux, la négociation est en cours.**

Riverain : Au vu du sens de circulation actuel du centre-bourg, pas d'intérêt à passer dans le bourg d'où désertification des commerces.

[2]

Pascal Hervé : Un travail sur l'accessibilité du centre-bourg a été réalisé lors du mandat précédent pour répondre à l'obligation sur l'accessibilité de 2015. Le sens unique a été choisi après enquête avec Laillé-Entreprises, élus et habitants.

Des ateliers sont actuellement en cours de réflexion mais des éléments nouveaux et imprévisibles (déplacements de certains commerces : petite boulangerie, coiffeur... qui n'étaient plus en conformité avec les normes réglementaires en vigueur et trouvent peu de repreneurs) permettent de reconsidérer le sens unique rue du Point du Jour : abattre pour élargir la voie ? acheter d'autres bâtiments ? d'autant que depuis l'entrée de Laillé dans Rennes Métropole, la commune a plus de capacités financières (auparavant budget communal qui ne permettait pas de développer l'habitat du centre-bourg et commerces).

Donc réflexion double : ramener des habitants et des commerces avec une cellule commerciale au rez-de-chaussée et appartements aux étages ? mais problème de réhabilitation du bâti qui coûte plus cher que du neuf.

Les élus s'engagent à réétudier avec le service mobilité de Rennes Métropole le carrefour des rues du Point du Jour et du Champ de Foire, dans le cadre des ateliers ayant lieu actuellement.

Riverain : propose 1 marché plutôt que 2 par semaine avec plus de commerces. Produits asiatiques ?

Réponse : Le poissonnier tient à venir 2 fois par semaine pour un chiffre d'affaires plus intéressant. Il y a un projet place de la mairie mais de toute façon, pour stimuler le marché, les Lailléens doivent « se déplacer ».

Riverain : souligne la bonne communication par le biais du Laillus et sa transparence.

Pascal Hervé : demande si les infos communales sont assez importantes ? Insiste sur le fait d'aller sur le site internet.

Riverain :

- . demande qu'apparaissent les grandes lignes des projets communaux (feuille de route).
- . CR du Conseil Municipal en ligne.
- . zoom sur les thèmes forts dans le Laillus.
- . Agenda 21 en ligne (guide des souhaits de l'équipe municipale).

Pascal Hervé : retrace les grands **projets à court terme** :

. projet sur l'habitat avec 2 % d'augmentation par an ce qui équivaut à 30 permis de construire/an. Mais attention, du fait de la baisse des effectifs scolaires, nous entrons dans 2 années creuses.

- . travail sur la restauration scolaire : remettre aux normes acoustiques ...
- . terrain synthétiques, actuellement très argileux donc besoin évident.

=> avec représentants lailléens sur ces deux projets.

**Projets à moyen et long terme :**

- . nouveau bâtiment pour les services techniques (salle des Boulais).
- . évolution avec métropolisation et mutualisation avec communes voisines pour entretien, voiries, services techniques (2 ans de contrat encore pour la gestion voirie par les communes).
- . abri intergénérationnel avec chantier international.
- . TAP pris en charge par la commune ? gratuité pour tous les enfants.

Entretiens des espaces verts de la ZAC avec rétrocession par tranches.

Actuellement pour la commune 30 000 €/an mais engagement de ne pas augmenter les impôts. Donc on peut proposer un entretien par les riverains, des chemins par les particuliers (article dans le Laillus ?).

Riverain : demande qu'on leur vende des petits terrains : souhait de la commune de les conserver.

Expérience d'un entretien par les moutons ? les Noues notamment : **les moutons se font voler, il faut mettre des clôtures électrifiées, mais c'est dangereux, pour les enfants notamment.**

Plantation d'espèces qui demandent moins d'entretien : **c'est en cours. Les espaces sont taillés, nettoyés, éclaircis.**

Buissons dangereux sur le boulevard, excès de vitesse, nuisances sonores, priorités à droite mettre à 30 ? chicanes ? de 4h à 7h le matin très gênant. Mais surtout pas de Stop.

Solutions ? Acquisition d'un radar pédagogique par la commune + prêt de radars d'autres communes (radar laser).

Riverain : Bus à la Châtaigneraie : pas de trottoir, espaces à aménager en projet et pas de passage piéton (rue Françoise Dolto) donc dangereux : **fait**

Empierrer le petit chemin pour aménager une voie piétonne : **fait**

Pb de connexion avec autres lotissements et îlots.

1500 € de caution pour habitant non récupérés et pourtant dégradation de la voie due aux travaux d'une maison individuelle (terrain Pithois).

Cahier des charges du CCPT (clôtures à respecter à 1 m : règlement de lotissement).

Passage des bus : « ras-le-bol » !

Abris bus = à voir avec RM.

Réponse : Projet de comptage à comparer entre rue de la Halte et boulevard.

Comité de pilotage sur l'évolution de la ZAC.

Riverain : Gare de la Halte : ligne Bruz ?

[4]

Réponse : mais problème de fréquentation, vélo électrique ? co-voiturage ? avec la DGMI (CELAR 1200 emplois) la gare de Bruz paraît plus intéressante car plus de fréquentation, et prix du ticket moins intéressant à la gare de la Halte car elle dépend de Guichen et non de RM.

Voie de contournement pour le projet de la Touche à partir de la Croix-aux-Beurriers.

Projets véhicules électriques qui se développent dans d'autres communes : achat par communes et location aux Lailléens ?

Si économiquement pas rentable de développer ligne sur Bruz : trouver d'autres solutions.

Revoir signalisation sur voie mixte piéton/vélo à faire rapidement et passages piétons.

Emondage tous les 9 ans (contentieux d'un arbre non émondé qui donne sur le terrain du voisin).

Riverain : quelles sont les priorités au sujet des investissements ou du fonctionnement suite à l'article de la minorité paru dans le Laillus de novembre qui indiquait que ces choix seraient à réaliser ?

Pascal Hervé : du fait d'une baisse des dotations de l'état, choix est fait de ne pas embaucher plus d'agents techniques sur les espaces verts.

Matthieu Morange ajoute que face à cette baisse des dotations, la commune va devoir faire des choix ou arbitrages entre le maintien d'un investissement élevé ou un effort au niveau du budget de fonctionnement, car nous sommes conscients que la charge augmente beaucoup mais qu'il est important d'entretenir notre commune.

Si l'entretien de la commune baisse, peut-on alors envisager des investissements ? la baisse des dotations a une incidence sur les dépenses de fonctionnement pour cette année : manque de logements sociaux d'où 27 000 € en moins pour la commune, même si les dotations de RM sont maintenues et stables.